

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2011 A 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique, Lopitiaux Chantal, Turcat Danielle.

et Messieurs Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

- ❖ Contrat de travail de l'animateur de la Cté de Cnes
- ❖ SCOT réflexion sur les documents en cours de rédaction
- ❖ Questions diverses

Contrat de travail de l'animateur de la Cté de Cnes

Le contrat de l'animateur de la cté de cnes (CDD de 3 ans) prend fin le 30 septembre prochain. A ce terme, la collectivité ne peut pas proposer un nouveau CDD car la somme -des CDD déjà effectués est de 6 ans, durée réglementairement maximale. Monsieur Chito propose qu'en accord avec la législation, un CDI soit proposé.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

SCOT réflexion sur les documents en cours de rédaction

Monsieur le Président rappelle aux élus qu'une présentation du DOO sera faite au théâtre de Commentry le lundi 19 septembre prochain avec les élus de la Cté de Cnes Commentry-Néris et de toutes les personnes impliquées dans la gestion de l'urbanisme (techniciens,...).

Il présente synthétiquement les divers thèmes abordés dans le document d'orientations et d'objectifs. Diverses remarques sont émises :

*** Il paraît opportun de régulariser l'emprise sur les terres agricoles afin de ne pas gaspiller la ressource foncière au détriment des terres agricoles, ceci en respectant l'identité des territoires. La cté de cnes de Marcillat, n'est pas une consommatrice irraisonnée de terrain et ne doit pas être sanctionnée à cause d'un résultat produit par des collectivités plus grandes et plus offensives.

*** En ce qui concerne le déclassement de 2 hectares de la Zone d'Activité du Champ Noyer, cette mesure est dépourvue de tous sens. Les investissements engagés pour la viabilisation des parcelles ne peuvent pas être remis en cause.

*** Selon une échelle relative, les territoires ruraux au même titre que les agglomérations ont besoin d'un champ d'action disponible pour leur projet de développement économique, de maintien et d'amélioration des services et de l'accueil de nouvelles populations.

*** Il semble que le document présenté amalgame des données qui ne représentent pas l'ensemble du territoire du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Le DOO doit prendre en compte toutes les spécificités du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
Les illustrations ne sont pas en adéquation avec le territoire (Nantes – Montluçon ??)

*** Axe 3 : « L'offre doit évoluer en permettant un meilleur rabattement sur les gares de Commentry et Vallon en Sully » Ceci est-il envisageable alors que la S.N.C.F. souhaite fermer les petites gares ? Il serait sans doute intéressant de vérifier la véracité et la source de certaines données pour éviter de proposer des actions irréalisables.

*** Tout en reconnaissant le travail des commissions, la concertation des élus locaux par le (les) cabinet(s) est insuffisante. L'identité communale est faiblement reconnue.

Questions diverses

Inauguration de la caserne de gendarmerie :

La date retenue est le vendredi 30 septembre à 15h30, sur le site

Inauguration de la Maison de la Combraille :

Les travaux de la Maison de la Combraille sont presque terminés. Afin que la convivialité soit à la hauteur de l'implication des nombreuses personnes qui ont participé à la création de cet espace muséal, Monsieur Chito propose que 2 journées portes ouvertes soient organisée avant la fin de l'année.

Volontaires aux groupes de travail :

Dans le cadre de son Projet Départemental, le conseil général de l'Allier souhaite porter une attention particulière sur l'accueil de nouvelles populations. Afin de mettre en place une démarche fructueuse, 4 groupes thématiques sont ouverts aux élus communautaires volontaires.

Groupe 1 : Emploi et Activité

Groupe 2 : Services, solidarité et vivre ensemble

Groupe 3 : Logement et Habitat

Groupe 4 : Cadre de vie

Monsieur Maire souhaite participer au groupe 3 « logement et habitat »

Réforme territoriale

La majorité des collectivités de l'Allier a voté contre le projet de schéma.

La commune d'Ars les Favet (63) a émis un avis de principe selon lequel :

Dans le cas de la création d'une communauté de communes du canton de Montaigut, elle adhèrera à cet EPCI.

Dans le cas d'un élargissement à une collectivité de 16 000 habitants, elle demanderait son intégration à la Cté de Cnes du Pays de Marcillat.

Salon des maires

Comme chaque année, le salon des Maires peut être l'occasion de faire un déplacement commun soit par le biais de l'association des maires soit entre les élus de la cté de cnes. Pour l'instant 5 personnes seraient d'accord pour un déplacement commun. Il est impératif de prévoir rapidement ce déplacement. Ce point sera revu ultérieurement.

Dates à venir

Mercredi 19 octobre 2011 à 18h00 : réunion de la commission agricole

Madame Charobert et Messieurs Lamoine, Maire et Pommier

Jeudi 20 octobre 2011 à 18h00 : conseil communautaire